

Relevé de votes et de décisions

CTPM du 11 juillet 2011

Rappel du contexte :

Ce CTPM, initialement convoqué le 9 juin, a été reporté au 1er juillet 2011, afin de permettre au CTP de la direction générale des patrimoines de se dérouler dans de meilleures conditions le 9 juin.

Suite à des problèmes d'agenda, il a ensuite été repoussé au 11 juillet pour permettre à Monsieur le Ministre de le présider. Dans son discours d'ouverture, il a répondu à la déclaration que l'Intersyndicale du ministère de la culture et de la communication lui avait fait parvenir le 1er juillet, et a rappelé ses priorités pour le ministère.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour de ce CTP ministériel :

1. Approbation des procès-verbaux des CTPM du 10 novembre 2010 et du 11 février 2011 ;
2. Arrêté fixant les modalités des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires du ministère de la culture et de la communication ;
3. Suite de la présentation de la démarche GPEEC au ministère ;
4. Point d'information relatif à la stratégie ministérielle de développement durable ;
5. Questions diverses.

L'ensemble des représentants du personnel (CGT, CFDT, SUD, FSU, Cécilia RAPINE et UNSA) ont demandé à l'administration, par courriel en date du 6 juillet, d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **point n° 1 bis** : suite des points des précédents CTPM ;
- **point n° 2 bis** : projet de circulaire relative aux modalités des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires du ministère de la culture et de la communication ;
- **point n° 6** : réforme du financement de l'archéologie préventive : point d'étape.

Conformément à l'article 22 du décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires et à l'article 5 du règlement intérieur du CTPM, ces questions ont été inscrites à l'ordre du jour et ont été transmises par le président à tous les membres du comité quarante-huit heures avant la date de la réunion.

1 / Approbation des procès-verbaux des CTPM du 10 novembre 2010 et du 11 février 2011

PV du CTPM du 10 novembre 2010 :

Résultat des votes : **Vote pour** : administration : 15 membres

: représentants du personnel : 14 membres

Abstention : 1 représentant du personnel

PV du CTPM du 11 février 2011 : la CGT a demandé au président du CTPM de reporter le vote sur ce texte, afin que des corrections de fond soient apportées. Ce PV sera donc soumis à l'approbation du prochain CTPM.

1 bis / Rappel des suites des précédents CTPM

Les sujets suivants ont été abordés :

– *Mise en place de la PFR des attachés* : un courrier individuel sera prochainement adressé aux agents pour les prévenir de la cotation de leurs postes.

– *Situation des conducteurs automobiles* : récemment rattachés aux différentes directions générales, ces dernières se chargeront de l'organisation et du respect des cycles de travail des chauffeurs. Une nouvelle réunion doit être programmée en septembre.

– *Mise en place des instances représentatives au sein de l'HADOPI* : une réunion a eu lieu entre la direction d'HADOPI et la CGT début juillet.

– *Rapport BECK relatif aux transferts d'emplois et délégation de gestion au profit des établissements publics (dont la BNF et le Louvre)* : M. Francis BECK a fait une restitution de son rapport aux organisations syndicales le 6 juillet.

– *Proposition de loi relative au patrimoine monumental de l'Etat* (de Mme Françoise Férat) : M. Philippe Béval a rencontré les organisations syndicales sur ce sujet le 20 janvier 2011 ; une nouvelle réunion d'information a été organisée par le directeur de Cabinet le 1er juillet.

– *Évolution générale de l'enseignement supérieur culture* : une réunion est programmée le 7 septembre 2011.

2 / Arrêté fixant les modalités des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires du ministère de la culture et de la communication

La concertation sur ce sujet a débuté le 15 décembre 2010 et s'est poursuivie depuis. Ainsi, au total, 5 réunions ont été organisées avec les organisations syndicales.

22 CAP sur 25 sont concernées par ce 1er renouvellement général (à l'exception de la CAP des chefs de travaux d'art, de celle des conservateurs généraux du patrimoine et de celle des adjoints techniques des administrations de l'État), ce qui représente plus de 11 100 électeurs.

Résultats des votes : **Vote pour** : administration : 15

: représentants du personnel : 14

Ne prend pas part au vote : 1 représentant du personnel

Remarques : au cours des débats, un point a également été fait sur les élections de 2 commissions consultatives paritaires (Versailles et CNHI).

Il a été décidé que l'élection de la CCP de Versailles serait repoussée à la mi-décembre. La même question se pose pour l'élection de la CCP de la CNHI, la décision sera prise en fonction de l'état d'avancement de l'organisation du scrutin.

Un bilan sur le fonctionnement des CCP ministérielles et locales (CCP des EP) sera réalisé fin 2013-début 2014.

2 bis / Projet de circulaire relative aux modalités des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires du ministère de la culture et de la communication

Cette circulaire reprend certaines dispositions du décret n° 82-451 relatif aux commissions administratives paritaires, en y apportant des précisions concrètes et organisationnelles (Ex : distribution du matériel de vote aux électeurs contre émargement, envoi prioritaire du matériel de vote aux agents affectés à l'étranger ou dans les DRAC d'Outre-Mer, etc.).

Ce texte sera publié au *Bulletin officiel* du MCC.

3 / Suite de la présentation de la démarche GPEEC au ministère

Suite au CTPM du 11 février 2011, une réunion de travail a été organisée avec les organisations syndicales le 6 juin 2011.

Cette démarche, lancée en groupe de travail, doit se décliner par filière (Accueil et surveillance ; Scientifique et recherche ; Conseil sectoriel en DRAC ; Bâtiment de France ; Fonction support) et être présentée annuellement dans les différents CTP.

Un CTM de fin d'année ou de début d'année 2012 examinera les premiers résultats et prévisions sur la situation de l'emploi au ministère de la culture et de la communication.

Enfin, en ce qui concerne le projet de loi issu du protocole d'accord portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique, l'administration confirme que le recensement des agents non-titulaires éligibles à une titularisation est en cours.

4 / Point d'information relatif à la stratégie ministérielle de développement durable

Présentation de la stratégie du ministère en matière de développement durable pour la période 2011-2013 : le ministère de la culture et de la communication fait partie des 4 ministères les plus avancés en la matière (Jeunesse et sport ; Défense ; Intérieur).

Pour chacun de ces axes, des actions ciblées ont été identifiées : des « fiches actions » récapitulent les objectifs à atteindre, les acteurs concernés, les moyens et les délais de réalisation (calendrier).

Les organisations syndicales ont souhaité obtenir des précisions sur la mise en œuvre concrète de cette stratégie, notamment en ce qui concerne le volet social, et ont demandé à l'administration de veiller à ce que le document unique d'évaluation des risques (DUER) et le plan de sauvegarde des œuvres soient bien produits, conformément à la réglementation en vigueur.

L'ensemble des instances représentatives doit s'emparer de ce sujet (CHS, CT, CNAS, CA au sein des EP) et de présenter un bilan une fois par an.

5 / Réforme du financement de l'archéologie préventive : point d'étape.

L'administration attend des arbitrages à l'occasion de l'examen du budget 2012 ; une prochaine réunion sur le sujet devrait être convoquée mi-septembre.

La réunion s'est terminée vers 20h15.